

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[La correspondance croisée entre François Guizot et Dorothée de Lieven : 1836-1856](#)[Collection](#)[1837-1839 : Vacances gouvernementales](#)[Collection](#)[1839 : De la Chambre à l'Ambassade](#)[Collection](#)[1839 \(1er juin - 5 octobre \) Item](#)[234. Baden, Mardi 6 août 1839, Dorothée de Lieven à François Guizot](#)

234. Baden, Mardi 6 août 1839, Dorothée de Lieven à François Guizot

Auteurs : Benckendorf, Dorothée de (1785?-1857)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Les mots clés

[Enfants \(Benckendorff\)](#), [Famille Benckendorff](#), [Finances \(Dorothée\)](#), [Politique \(Russie\)](#), [Réseau social et politique](#), [Santé \(Dorothée\)](#)

Relations entre les lettres

Collection 1839 (1er juin - 5 octobre)

[240. Val-Richer, Samedi 10 août 1839, François Guizot à Dorothée de Lieven](#) est une réponse à ce document

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Présentation

Date 1839-08-06

Genre Correspondance

Editeur de la fiche Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Publication Lettres de François Guizot et de la princesse de Lieven (1836-1846), préface de Jean Schlumberger, Paris, Mercure de France, 1963-1964, vol. 1, n°254/265-267

Information générales

LangueFrançais

Cote626-627, AN : 163 MI 42 AP Papiers Guizot Bobine Opérateur 3

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Transcription

234 Baden le 6 août 1839

Hier en causant avec Mad. de Talleyrand il m'est tout à coup venu à l'idée que si mon frère terminait l'arrangement avec mes fils sans consulter la loi anglaise. Je pourrais me trouver privée des bénéfices de cette loi. On m'a demandé en toute hâte les derniers pleins pouvoirs, je lui ai envoyé en toute hâte aussi sans avoir fait cette réflexion, au contraire, en pensant même qu'il valait mieux que ce ne fût pas par moi qu'on apprit cette disposition de la loi anglaise. L'Esprit m'est venu un peu tard, mais enfin il est venu. J'ai fait venir Bacourt et avec son secours j'ai écrit la lettre dont copie ci jointe que j'ai expédié sur le champ à mon frère. Voilà ce qui m'a pris mon temps, et mes forces. à 4 h. l'idée m'est venue, & à 6 heures ma lettre était à la poste. Voyons dites-moi maintenant ce qui va en suivre ? Si ma lettre arrive après le conclusion de l'acte, est-il possible de faire valoir une droite à la loi anglaise sans une contestation des plus pénibles avec mes fils ! Vous savez que mon frère a plein pouvoir de tout régler, il aura réglé 4ème part du Capital anglais comme des autres. Une fois signé par lui comment revenir sur cet acte ? Le peut-on ? Et Paul n'a-t-il pas le droit de dire : " ce qui est fait et fait, vous deviez y regarder plus tôt. " Moi, je crois et je suis sûre qu'il connaissait la loi anglaise, et je ne puis pas m'empêcher d'en expliquer par ce fait maintenant sa persistance à vouloir mes pleins pouvoirs. Que pensez-vous de tout cela ? Ma lettre à mon frère est-elle bien ? Dites-moi votre idée sur les conséquences dans le cas de la signature de l'acte avant que mon frère ne reçoive ma lettre d'hier. Il faut convenir que j'ai été bien simple ! J'ai un peu envie de vous demander aussi pourquoi vous ne m'avez pas dit de prendre des informations à Londres. Enfin il n'y a plus rien à faire Mais cela me tracasse, et vous savez comme cela me fait du mal d'être tracassée. Est-il possible que des chiffres m'occupent tellement ! Savez-vous que j'en ai quelque honte. Je vous remercie de votre lettre hier, je voudrais en être digne c.a.d. ; avoir la force d'y répondre. Mais vous voyez que je n'ai pas de forces. Il y a de la force dans mon cœur , il y a là dedans tout ce que vous pouvez aimer à y voir soyez en bien sûr, bien sûr. Mais venez voir à quel point je suis accablée, lasse ! Encore une mauvaise nuit, vraiment cela va bien mal. Toutes mes peines de printemps, toutes ces tracasseries, tout cela se dessine fortement sur mes traits, j'ai l'air bien faible, bien faible, & je le suis.

5 heures l'Empereur a écrit au grand duc de Darmstadt, et lui annoncer que son fils va venir passer l'hiver à Darmstadt. Le mariage est parfaitement décidé. Il ne peut pas être question que la Belgique entre dans l'association des douanes d'Allemagne. Il s'agit d'un traité de commerce avec la Belgique, mais il n'y a que les puissances allemandes que puissent être des Zolleverein. Adieu. Adieu.

Je suis impatiente de votre réponse à ce que je vous écris aujourd'hui. C'est une grande question que ceci, et mon idée est que je ne m'en tirerais pas sans procès, si je voulais maintenir mes droits après l'acte signé. Mais quelles seront nos relations avec mes fils qui qu'auraient dépouillé à bon escient ! Adieu, Adieu.

Citer cette page

Benckendorf, Dorothée de (1785?-1857), 234. Baden, Mardi 6 août 1839, Dorothée de Lieven à François Guizot, 1839-08-06

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 31/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/1786>

Informations éditoriales

Date précise de la lettreMardi 6 août 1839

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal-Richer

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionBade (Allemagne)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 24/03/2020 Dernière modification le 18/01/2024

and the
sovereign
for the
affair
of the
nation
and the
people.
I have
written
to him
and he
has
written
to me
and we
have
had
a good
relation
and I
have
been
very
pleased
with
the
way
he
has
acted
in
this
matter.

294. // Baden le 6 aout 1839.

Écrit au matin avec M. de Talleyrand
il n'a fait tout à coup venir à l'idée que
si mon frère connaissait l'arrangement
avec son fils sans consulter la loi
anglaise, je pourrais me trouver dans
de bizarres difficultés de cette loi. On avait demandé
au traité de l'Amiens plusieurs fois
que le roi d'Angleterre ait aussi hâte aussi, sans
avoir fait cette réflexion, en conséquence
du souhait ancien, je dis valait mieux
que ce ne fut pas par ses soins qu'il
offrit cette résolution à la loi anglaise.
J'écrivis tout aussi un peu tard, mais
avant qu'il eût écrit. j'écrivis à mon frère
dans son bureau, j'ai écrit la lettre
dans l'après-midi, j'écrivis que j'avais expédié la
réponse à mon frère. qu'il écrivit à son
frère mon frère, et au moins à 4 h. l'après
midi même, et à 6 heures ma lettre était
à la poste.

My son older, mon maître maintenant ce sera
à mon frère? si une lettre arrive après

la conclusion de l'acte," il est possible
de faire valoir un droit à la loi anglaise
face une contestation du plan pénible
aux uns fils ? Mais alors que mon
frère a plein pouvoir de tout régler, il
aura n'y a pas de capital anglo-
canadien de action. Mais alors si j'en parle
lui comment recevra-t-il cette acte ?
Lequel ? Il faut au contraire que le
droit de dire, "ce que je fais est fait, mon
frère y répondra pleinement."

moi j'aurai été j'aurai fait, je n'ai pas
la loi anglaise, et j'aurai pu être
accusé d'aggraver par ce fait une situation
rapportant à mon frère un plein
pouvoir. Mon frère sera de toute
façon une lettre à son frère rebelle
hui ? Ma frère entre dans les
conseillers du Canada donc le cas
de la réputation de l'autre avant mon frère
pour ne pas faire une telle chose.

il, tel conseiller que j'adore bien

meilleur
me me a
informe
suffis
mais ce
comme
n'est pas
telleme
peutque
si m
si l'autre
la forme
moyen
de la fa
de la fa
à y en
meau ?
me au
ment,
toute ce
un trac
torture
me pa

et, j'assure,
la loi n'a pas
enfin bâti
à peu près
l'rigité, il
est tout à fait
assez simple.
Si je ne me
trompe, il
est fait de
telle sorte
que si je le
je fais, on
ne le voit pas
aussi bien
que si je le
je fais, et
que si je le
je fais, on
ne le voit pas
aussi bien
que si je le
je fais, et
que si je le
je fais, on
ne le voit pas
aussi bien.

Mais ! ~~de la forme~~, j'ai une preuve
dans le livre demandé pour moi par
le 16^{me} par l'abbé de Guise. On
m'a donné une copie à lire.

Suffit-il n'y a plus rien à faire,
mais cela va sans dire, que l'on laisse
comme cela un fait de mal d'être trop
assez possible, que des difficultés se rencontrent
tellement ? mais alors que j'en ai
peut-être.

Si vous recevez de votre lette hier,
si l'abbé de Guise... a. d. vous
laisse d'y répondre. mais je me
suis permis d'en faire. Il y a
de la forme dans mon livre, il y a de la
forme tout au contraire, mais pour une
à y voir, il y a une très belle, très belle,
mais alors, on a peut-être à faire
avec une belle, laquelle ! Lorsque nous
avons, vraiment cela va bien mal,
toute une partie de l'écriture, toutes
les lettres, toutes celles de dessous
toutes et les autres toutes, j'ai fait
une partie très belle, et je suis

5 juin

I Guizot a écrit au grand duc de Darmstadt, et lui a montré ses projets. On va venir proposer l'union à Darmstadt. Le mariage est parfaitement décidé.

Il ne peut pas être question pour la Belgique d'entrer dans l'union de Bruxelles, d'allier nos deux régions. Il a été d'abord traité de formation avec la Belgique, mais il n'y a pas les puissances allemandes qui possèdent des droits de voix dans l'union, admis. Il leur réservent 3 voix régionales et 10 pour l'empereur. C'est aujourd'hui. C'est une grande question pour eux, et nous devons être prêts à nous trouver par la voie du procès, si le royaume maintient ses droits après l'acte d'union. Mais qu'elles rompt une relation avec ces pays, je ne suis pas d'accord. D'ailleurs, à bon escient ?!! adm, adm.

294

13.

Le 11 juillet
Il n'y a pas de
si aucun
aucun
aujourné
Beaucoup
et tout le
je le ai vu
avons fait
en paix
que ce n'a
affirme de
l'opposition
nous il n'a
dans
Mais c'est
le résultat
qui nous
nous n'a
à la place
que nous
d'un autre

copie d'une lettre à son frère Paul 5 aout 1829

puisque j'ai toujours rejugé à mon avantage tout
à faire pour faire une meilleure relation avec Saint
Leonard un peu plus avec son dessein
qu'il faut que je l'efface.

Saint, dis que il a été qu'il n'y avait pas de
détachement ou de déclassement avec certaines
avec importance, plus tard avec mesures
de lui donner une place importante. Le fait
aussi prouver mais avec une grande répugnance
est l'idée de traiter d'un détachement d'affaires avec
un fils, en était odieux, mais par contre a toujours
parlapi mes mesures de moi à cet égard.

Ce qu'il déclare, le jour où j'étais arrivé, Saint me
dit "il n'y a pas telle chose qui détruirait ma
loyauté en affaires", si ce n'est dit que s'il
s'agissait de la traîter un avocat, si pourrais
entouré de plus habiles que lui dans la mani-
ement de ces affaires. Et le jour suivant où j'é-
tais arrivé de moi Saint me rappela aux propos
qu'il me fit et toujours au droit d'aller à Paris
avec ses fils, une fois de conduire l'estimation tracée
entre l'honneur que il me a confié et la nécessité
que l'on a lui que je pourrais confier mes affaires
dans un pays où les ai reçues avec plus de
confiance dans un homme et dans cette manière
pour entraîner.

Sauf une à couvert une certaine ville qui fut
partie dans une voie, et en faisant des cases par
son poës pour que le dévouement j'acquiesse. Toute la
toute de la, par ce poës que lui au grand domine une
procurerai. De ce bonnes au sein de la ville
meilleurs, par la coûte du tort que ces révoltes
provoquées faire à nos fils dans notre Empire.

Mais aujourd'hui qu'il se présente une occasion
nous faire venir à nous si nous pas affectueux,
du moins pas intérêt fait, nous devons faire devant
que le résultat d'une élection. Aujourd'hui il faut
que nous fassent tout, pour que la concurrence
faisant que je veux de l'autre occupe le moins
possible jusqu'à l'importance que l'autre a dans
à la circonscription correspondante ne présente.

J'aurai demandé à l'ordre de renouvellement
sur le secteur de toute appartenant à la ville
qui l'y trouvent déposé. De même à l'instar
la régions dont je me nomme la Toulouse.
Cette révision aussi dans chaque place sera
possible dans les terrains ou informe, que j'offre
la loi aux places où nous trouvons qui n'a le droit
de donner la propriété de ces terrains laissés
pas nous mais en angleterre.

Véguerai les droits qui me étaient accordés
par la loi anglaise lorsqu'il me fut donné
l'autorisation de transiger sur le partage
du bien meuble de la succession. Mais je
me crois qu'avant de conclure l'acte, il fallait
être au moins sûr, et ceci, sans avoir eu la
bonté de M. Lefèvre d'informer de la tenue de mes
droits sur les biens capitaux, à moins que
nous ayons fait faire de recherches pour la
possession des biens, ces biens étant évidemment
évident par leur accès, transiger en ignorant
l'état des valeurs des biens meubles, pourraient
me paraître à Paris. Il me paraît que nous
faisions dans les deux dernières de la succession
de la loi anglaise, alors comme pour faire partie
comme, d'accord compris de nos biens, mais
nous avions volonté (c'est à dire il ne
s'agit pas du bien de mon fils, le cadet)
l'indication de nos biens, l'indication portant
sur les capitaux qui il possédait en Angleterre
que c'est évidemment parce motif, c'est
à dire la connaissance de la loi anglaise,
qui n'a pas pris l'avis de faire un
testament, auquel cas l'heure n'eût été
qui pour déclarer légalement les capitaux

copie

d'après ce aux lettres. Ce ce temps par lequel
je me suis l'utage que je devais déjeuner à Paris
de ce droit, mais sans succès. Jeai mon étude
tout, je n'en parle droit, change une position, ou
avoir un enfant. Si ce un filiation de la
propriété jusqu'à l'espous, je n'en reconnais
pas. Mais long bien de tout jusqu'à son mariage,
toute s'abstient de avantage de cette position.
Seulement dans si se présente par autre chose
ajouté, je veux le principes qui lui a été transmis
par son père, auquel il a été l'arrangement d'elles
affaires, c. a. d. n'en tenu à l'autre, réservant à la loi
et à la loi anglaise une faculté je veux faire
de avantage, qu'ille me offre tout envers son
fil, ou envers les propriétés de ce que pour leur franchise
le long ruse.

Si une telle concurrence fronde ce concours automatisé
au résultat qu'ille, ce une loyauté par son émission
s'abstient. Toute le parti que j'aurai pris dans tout
ou de une dommages, et il est possible, aucun ou
toute de réclamation à son fils, sont
totalement dressé, et si l'acte distinctif a été pos-
sé au moins, ce concours rien avant d'avoir
modifié cette transaction l'opérateur doit
qui un "appartement".